

---

COMMISSION DES FINANCES,  
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE  
ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

*Gwen Garcia*

Paris, lundi 1<sup>er</sup> juin 2020

**Note à l'attention de Mme la rapporteure spéciale Marie-Christine Verdier-Jouclas**

*Objet : proposition d'intervention en vue de la commission d'évaluation des politiques publiques consacrée à la mission Travail et emploi (mardi 2 juin 2020, lors de la réunion de 21 heures de la commission des finances)*

Monsieur le président, monsieur le rapporteur général, mes chers collègues, **l'année 2019 fut une année de mise en œuvre et d'approfondissement des réformes menées depuis le début du quinquennat. Elles ont porté leurs fruits : au quatrième trimestre de l'année 2019, le taux de chômage s'établissait à 8,1 %, soit son plus bas niveau depuis la fin de l'année 2008.**

Les indicateurs de la mission *Travail et emploi* témoignent pour leur part d'une amélioration de l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi et de la progression des taux de sortie positive des bénéficiaires d'un dispositif de formation ou d'emploi. De même, le taux de reclassement en emploi à l'issue des dispositifs

d'accompagnement des licenciés économiques, tel le contrat de sécurisation professionnelle, a progressé en 2019, ainsi que le taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du contrat d'apprentissage.

**Les crédits de paiement de la mission se sont élevés, en exécution, à près de 14,2 milliards d'euros.** Certes, la programmation initiale était en baisse sensible de près de 3 milliards d'euros, sous le double effet de mesures de transfert et de périmètre et de l'évolution tendancielle de la dépense, mais la baisse des crédits exécutés fut finalement bien moindre, limitée à 700 millions d'euros, notamment grâce à un fonds de concours en provenance de France Compétences, pour financer le plan d'investissement dans les compétences.

Si on doit résumer l'année 2019 :

- 3 dispositifs qui ont très bien fonctionnés : l'apprentissage avec une croissance de 16 % et à tous les niveaux du CAP au Master ; la formation des demandeurs d'emploi de longue durée avec plus de 900000 personnes formées ; les parcours emplois compétence au niveau de la qualité avec un taux

d'insertion de plus de 10 % par rapport donc à celui que nous avons pu connaître pour les contrats aidés.

- 1 dispositif qui a moyennement fonctionné : l'Insertion par l'Activité Économique qui certes est en croissance mais de façon modérée et il faudra réfléchir à des modifications significatives afin de pouvoir augmenter le nbre de contrats tels que c'est prévu.
  
- 1 dispositif qui n'a pas du tout fonctionné et on ne peut que le regretter : les Entreprises Adaptées ; en effet passer d'un modèle où l'entreprise adaptée garde les employés de façon indéterminée à un modèle de « tremplin » afin que les personnes puissent aller ensuite dans une entreprise dite « normale » non adaptée, est à priori compliqué. Je souhaite donc réfléchir à ce qui pourrait nous permettre de passer ce cap et d'atteindre les objectifs fixés.

**J'en viens à l'impact de la crise sanitaire.**

**La crise provoque un net ralentissement des prescriptions de contrats parcours emplois compétences** . Depuis le début du confinement, du 16 mars au 25 mai 2020, environ 5 500 entrées ont ainsi été enregistrées, contre 16 800 au cours de la même période de l'année dernière, soit une chute de 68 %. **La crise fragilise les structures d'insertion par l'activité économique** : une sous-consommation des aides au poste versées est attendue, en raison à la fois du placement en activité partielle des salariés de l'IAE ainsi que des moindres recrutements par rapport à l'accroissement attendu en 2019. **De même, les entreprises adaptées en activité partielle ne sont pas éligibles à l'aide au poste**. Or 93 % d'entre elles se déclarent soit fermées totalement, soit en activité partielle. Enfin, **le nombre hebdomadaire de demandes d'aides transmises à Pôle emploi concernant les emplois francs** a été divisé par quatre après les quatre premières semaines du confinement, passant environ de 800 à 200 demandes.

**La crise affectera les entrées en allocation de solidarité spécifique (ASS)** en augmentant le nombre de bénéficiaires de

l'allocation-chômage d'aide au retour à l'emploi qui ne parviendront pas à retrouver un emploi en 2020, et basculeront donc en ASS. De même, le nombre de sorties de l'ASS vers l'emploi sera plus faible. À l'inverse, les dépenses de compensation d'exonérations de cotisations sociales pourront diminuer, dans une mesure qu'il n'est, pour l'heure, pas possible de préciser.

**Paradoxalement, le dispositif d'activité partielle offre une marge de manœuvre**, puisqu'à la suite de la création du programme *356 Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire* la mission *Travail et emploi* ne finance plus que les dépenses résultant des demandes antérieures au 1<sup>er</sup> mars. Ainsi, la prévision d'exécution dans le cadre de la mission s'élève à 35 millions d'euros, alors que 91 millions d'euros étaient programmés.

**Des phénomènes de rattrapage sur certains dispositifs seront certainement observés, sans qu'il soit possible de les quantifier. Je souhaite que les crédits finalement non-consommés soient mobilisés pour soutenir les dispositifs fragilisés** – particulièrement l'insertion

par l'activité économique et les entreprises adaptées. Et je suis satisfaite de l'annonce de la Ministre sur un plan de relance de l'apprentissage.

**Je terminerai en saluant l'action du ministère du travail et l'extrême réactivité dont ont notamment fait preuve la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la direction générale du travail et les DIRECCTE**, en contribuant à l'intense activité normative requise pour inscrire dans notre droit les adaptations et outils requis par une situation exceptionnelle, en déployant le dispositif d'activité partielle (1 salarié sur 2 ) – avec le renfort de quelque 309 vacataires recrutés pour une durée d'au moins neuf mois – et en veillant à la préservation de la santé des salariés.

**Quant aux opérateurs, il est trop tôt pour déterminer quelles seront les conséquences de la crise sur leurs recettes.** Cependant, assises sur la masse salariale, **celles de France Compétences et de Pôle emploi mériteront une attention toute particulière, et un renforcement important de leurs moyens humains** à l'heure d'une hausse historique du nombre de demandeurs d'emploi.

Je vous remercie de votre attention.